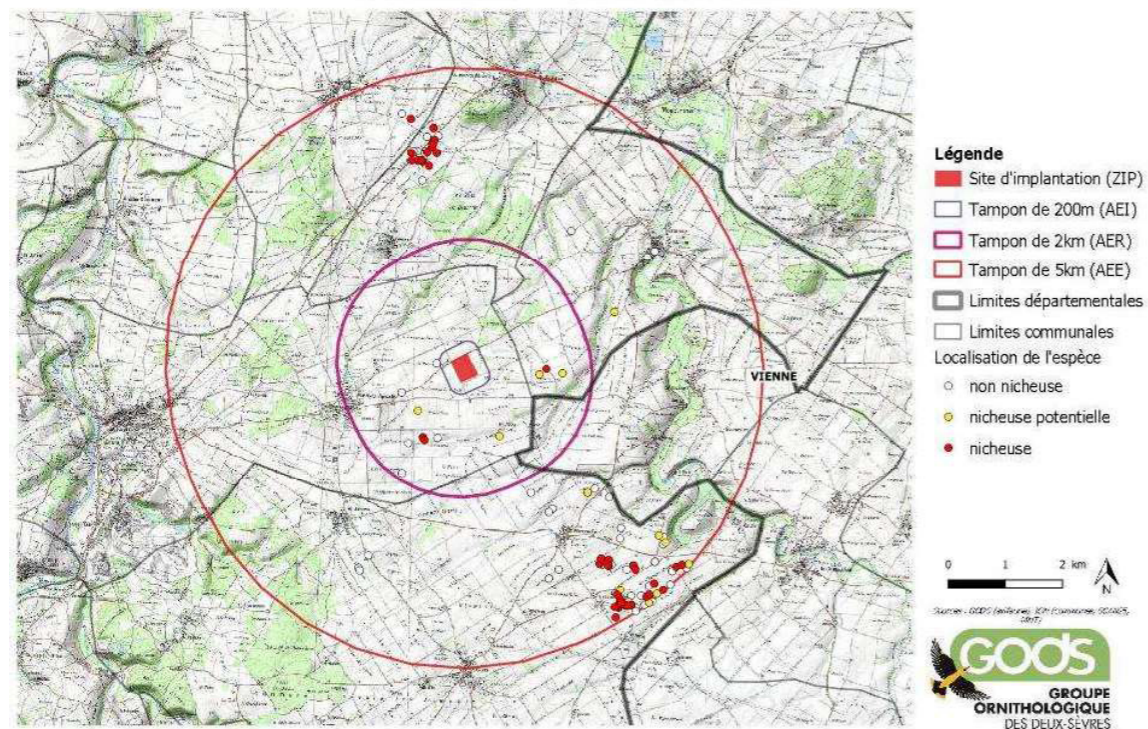


#### d. Courlis cendré

Le **Courlis cendré** est une espèce à fort enjeu de conservation à l'échelle internationale du fait de ses différents statuts de conservation défavorable : « Vulnérable » sur les Listes Rouges en Union Européenne et Nationale et « En danger » sur la Liste Rouge Régionale. En Poitou-Charentes, il reste 2 noyaux de population dont l'un se situe dans les ZPS Plaine d'Oiron-Thénezay et Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois. Les territoires présents dans l'AEE sont restreints et localisés et ils restent un levier pour la conservation de l'espèce à l'échelle régionale, notamment pour la reconquête de populations viables. Nous commençons tout juste à explorer les liens entre les populations, les trajets en périodes de reproduction, de halte migratoire ou encore d'hivernage. Au nord et au sud de la ZIP, l'espèce est présente chaque année en reproduction depuis 2006. Les premiers grands sites de reproduction de l'espèce se situent à 3 km au nord et au sud de la ZIP mais des données de reproduction ont été collectées à moins de 2 km (Carte 26). Cette espèce s'alimente et se reproduit régulièrement dans les jachères et autres prairies de la ZPS et peut donc être amenée à fréquenter la ZIP.

**La construction d'un parc photovoltaïque au sol à cet endroit va soustraire des surfaces favorables à l'alimentation mais aussi probablement à la reproduction de cette espèce, qui est également sensible au dérangement.**

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation  
**Courlis cendré - *Numenius arquata***



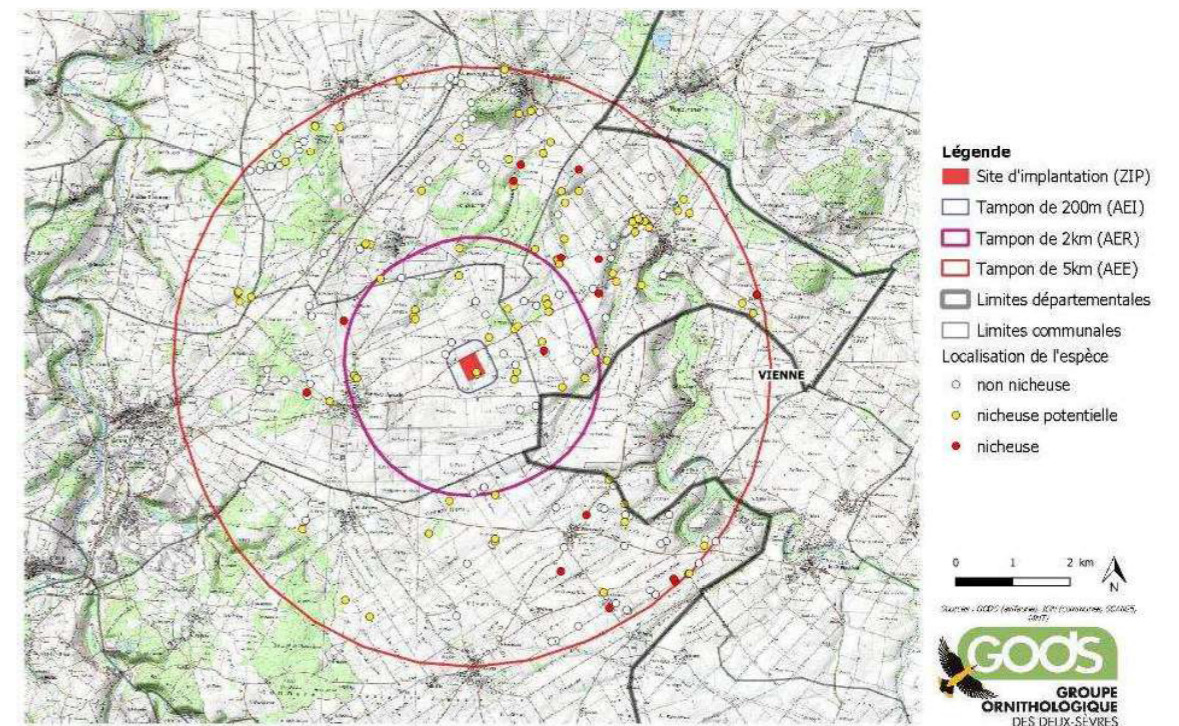
Carte 26 : Localisation du Petit Gravelot autour du projet photovoltaïque depuis 2011

#### 6. Tourterelle des bois

La **Tourterelle des bois** fait partie des espèces communes dont les tendances de populations sont en déclin en Europe de l'Ouest mais dont les populations sont encore relativement abondantes en Poitou-Charentes grâce à la présence de milieux bocagers. Néanmoins, elle a fortement régressé à l'occasion de la disparition des milieux qu'elle affectionne.

On remarque que l'espèce est encore bien présente et nicheuse au sein de l'AEE, là où les zones boisées et la présence de haies permettent son installation (Carte 27). Elle est présente dans la ZIP car elle affectionne pour nicher des haies et ou des bosquets épineux.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation  
**Tourterelle des bois - *Streptopelia turtur***



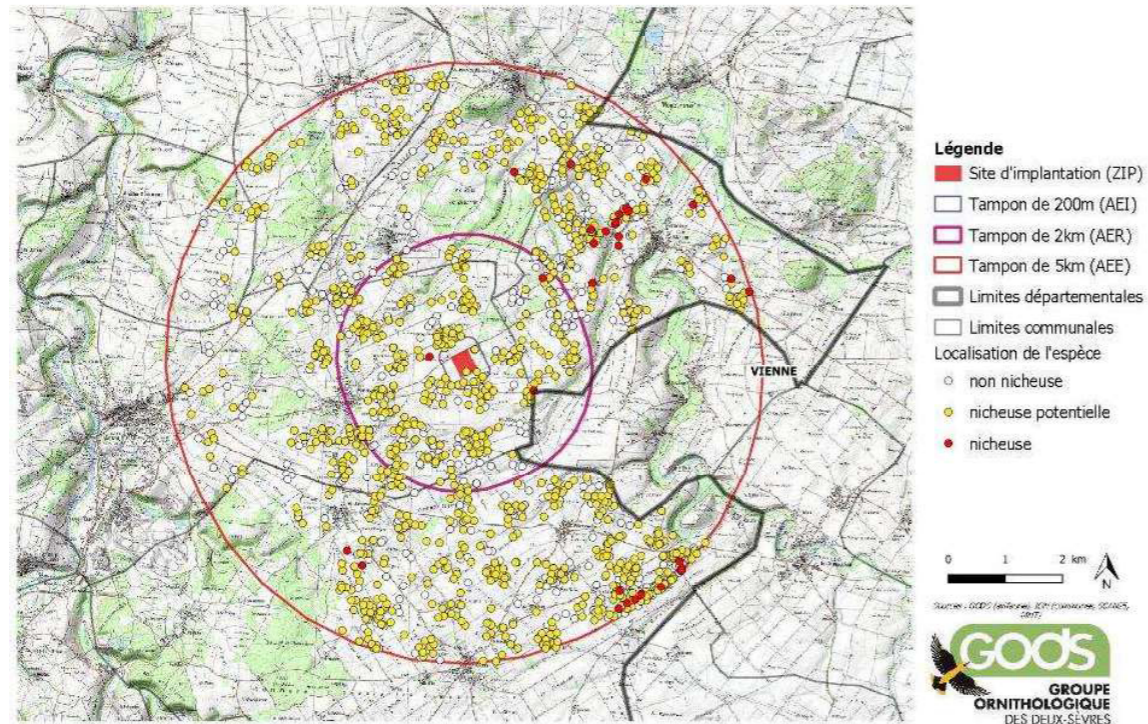
Carte 27 : Localisation de la Tourterelle des bois autour du projet photovoltaïque depuis 2011

## 7. Passereaux remarquables

### a. *Alouette des champs*

L'Alouette des champs, inscrite en tant que « Vulnérable » sur la liste rouge régional et « quasi-menacée » sur la liste rouge nationale, en raison de la forte diminution observée de ses populations. Elle est commune dans ce secteur des Deux-Sèvres (Carte 28) et sa présence est avérée dans la ZIP.

#### Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation *Alouette des champs - Alauda arvensis*



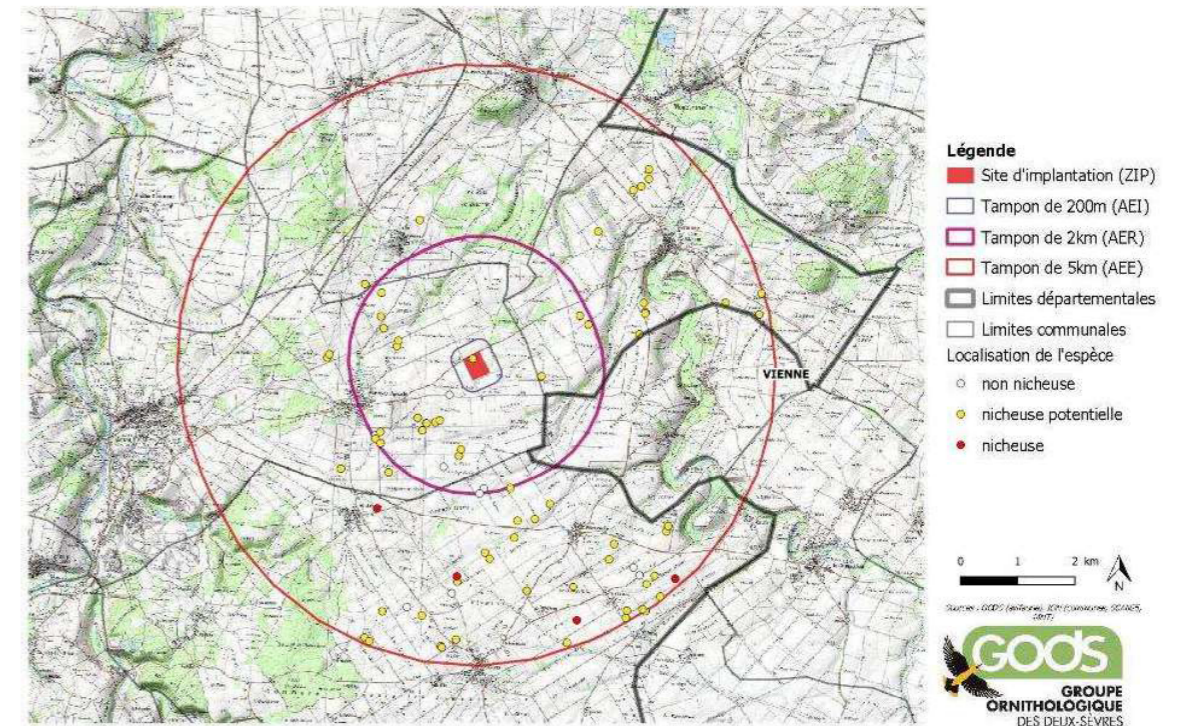
Carte 28 : Localisation de l'Alouette des champs autour du projet photovoltaïque depuis 2011

### b. *Gorgebleue à miroir*

La **Gorgebleue à miroir** est un petit passereau à l'origine inféodé aux zones humides telles que les marais arrière littoraux, schorres, estuaires, marais intérieurs ou encore étangs riches en hélophytes. Il est dorénavant très fréquent de retrouver ce passereau en petites colonies dans les plaines cultivées des Deux-Sèvres et de la Vienne, en particulier dans les cultures de colza.

Inscrite à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (Directive 2009/147/CE), elle est nicheuse dans l'AEE et dans la ZIP avec une observation de mâle chanteur (Carte 29).

#### Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation *Gorgebleue à miroir - Luscinia svecica*

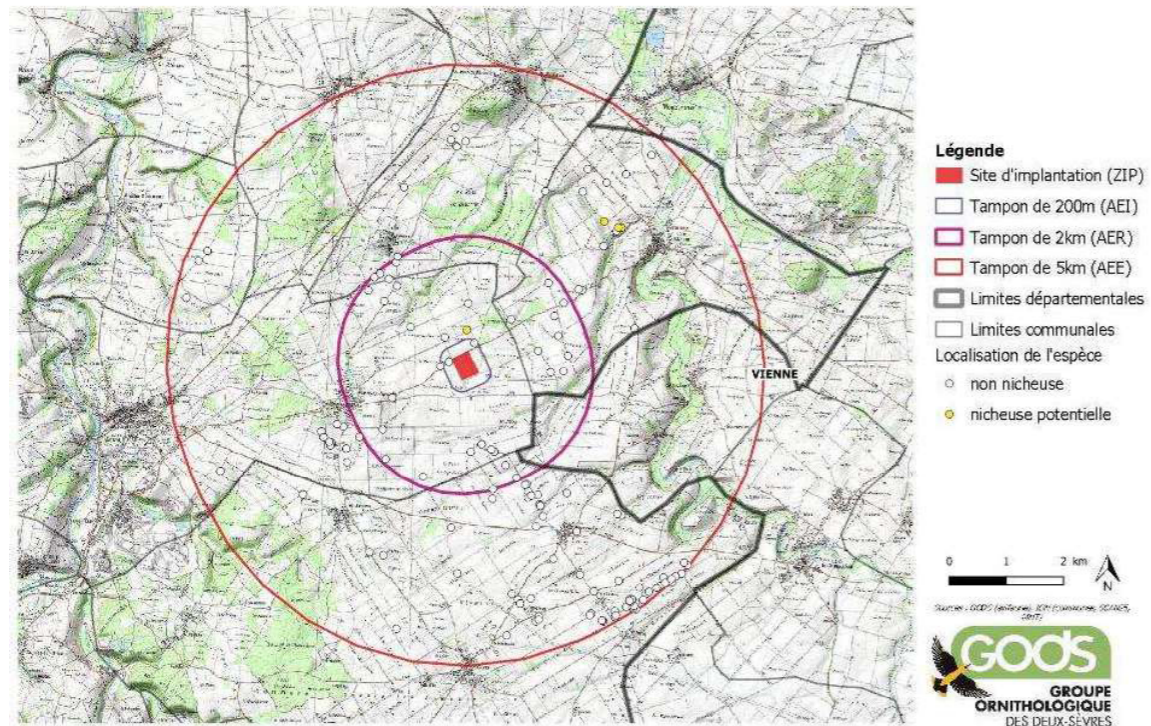


Carte 29 : Localisation de la Gorgebleue à miroir autour du projet photovoltaïque depuis 2011

### c. *Traquet motteux*

Le **Traquet motteux** (Carte 30), figure « En danger » dans la Liste Rouge Régionale. A l'échelle du Poitou-Charentes, il reste moins d'une vingtaine de couples nicheurs dont la grande majorité est présente en Charente-Maritime et en Vienne. En Deux-Sèvres, le dernier couple niche dans la ZPS Plaine d'Iron-Thénezay. Une potentielle reproduction pour cette espèce a été notée à environ 300 m au nord de la ZIP.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation  
**Traquet motteux - *Oenanthe oenanthe***

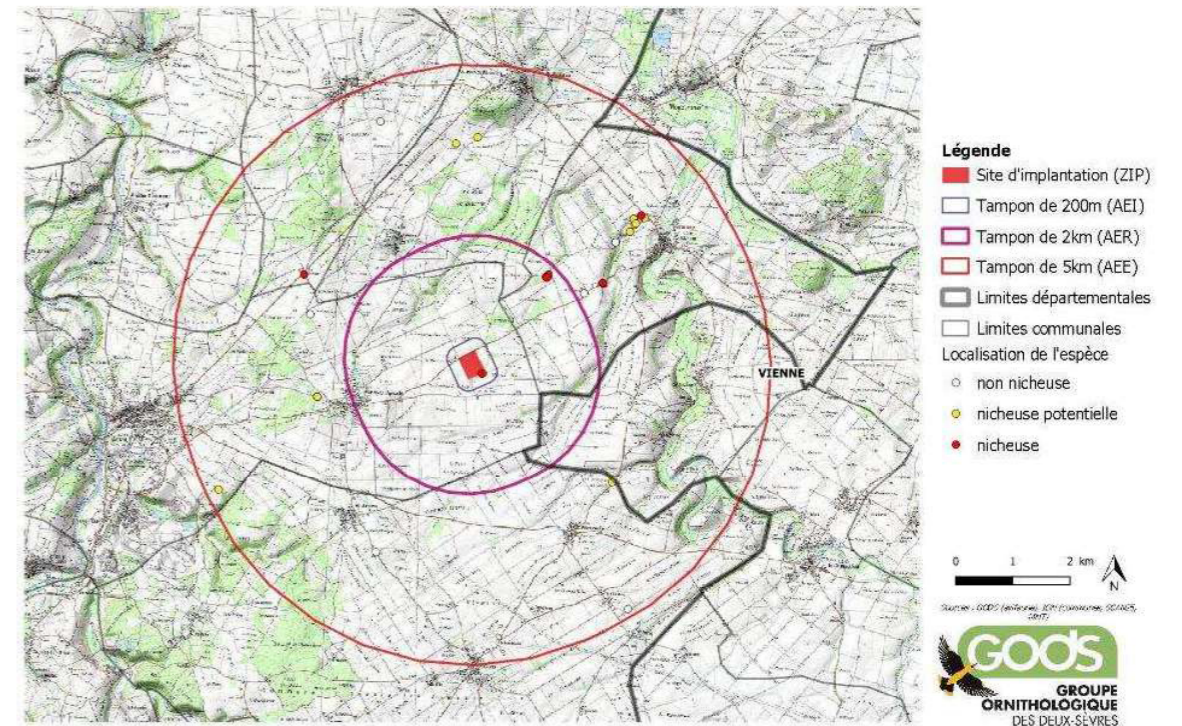


Carte 30 : Localisation du Traquet motteux autour du projet photovoltaïque depuis 2011

#### d. *Pie-grièche écorcheur*

La **Pie-grièche écorcheur** est inscrite à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (Directive 2009/147/CE), également nicheuse déterminante en Poitou-Charentes, et considérée comme « quasi-menacée » sur les listes rouges régionale et nationale. Elle est régulièrement observée en période de reproduction sur la zone étudiée, sa présence étant liée aux haies associées à des milieux prairiaux (Carte 31) et à l'élevage. Les parcelles du projet abritent l'espèce en tant que nicheuse, et la mise en œuvre du projet est susceptible d'altérer de manière durable ses terrains de chasse.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation  
**Pie-grièche écorcheur - *Lanius collurio***

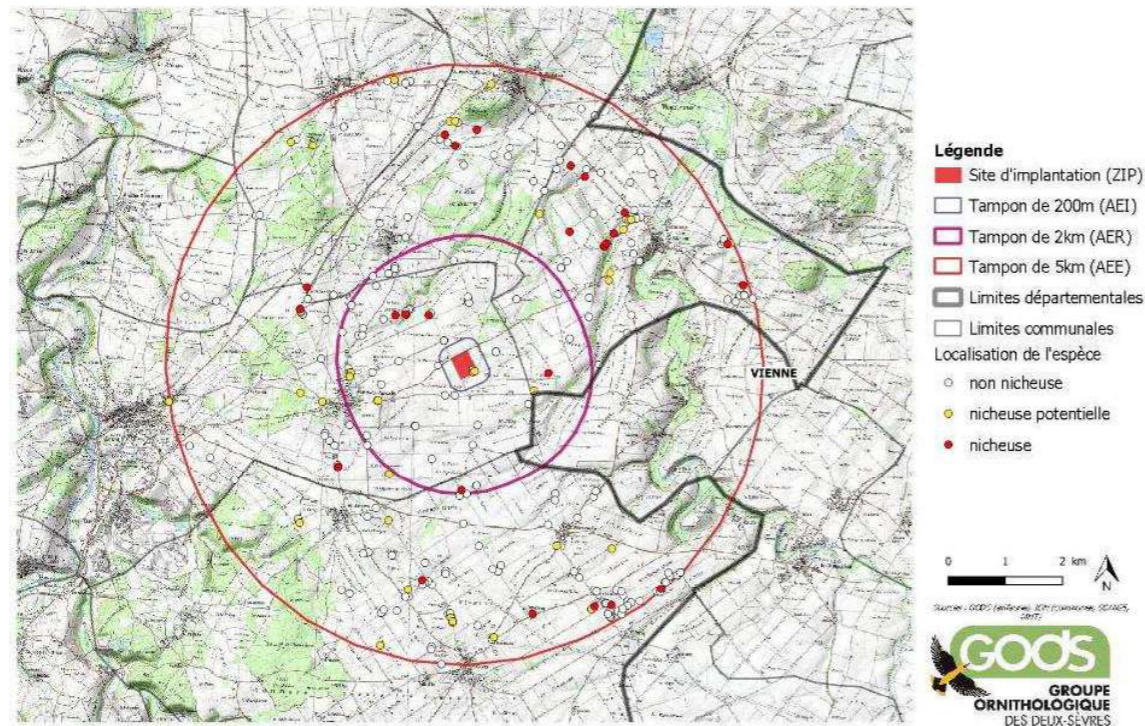


Carte 31 : Localisation de la Pie-Grièche écorcheur autour du projet photovoltaïque depuis 2011

#### e. *Linotte mélodieuse*

La **Linotte mélodieuse** est une espèce classée « vulnérable » au niveau national. Cette espèce niche dans les haies et s'alimente dans les parcelles agricoles. Elle est nicheuse sur la zone d'étude et dans la ZIP (Carte 32).

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation  
**Linotte mélodieuse - *Linaria cannabina***

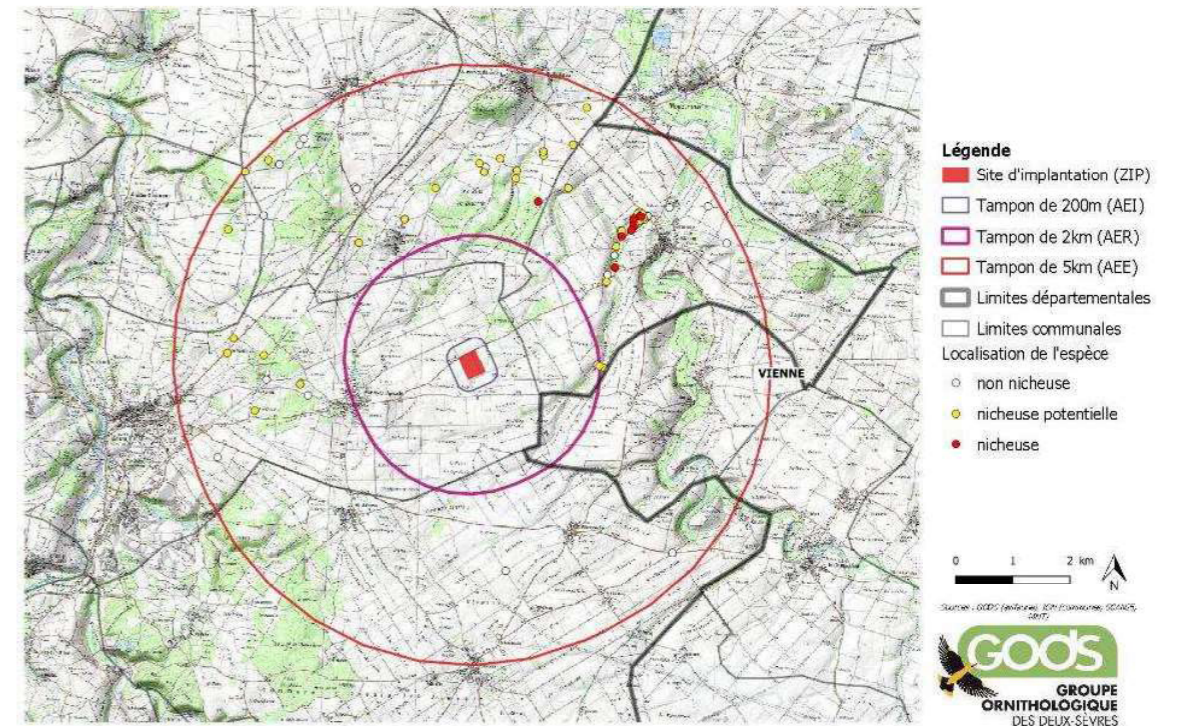


Carte 32 : Localisation de la Linotte mélodieuse autour du projet photovoltaïque depuis 2011

#### f. *Bruants*

Le **Bruant jaune** fait également partie de ce cortège des espèces communes au statut de conservation fortement défavorable qui lui a valu son inscription sur les listes rouges nationales et régionales. Il est encore présent sur le site d'étude, dans les landes, les friches forestières et le bocage lorsqu'il est bien conservé (Carte 33). Seules quelques données sont recensées au nord de l'AEE, mais l'espèce est probablement présente au sein même de la ZIP.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation  
**Bruant jaune - *Emberiza citrinella***



Carte 33 : Localisation du Bruant jaune autour du projet photovoltaïque depuis 2011

Le **Bruant ortolan**, nicheur patrimonial, est inscrit « En danger » sur différentes Listes Rouges des Oiseaux d'Europe (2015), de France métropolitaine (2016) et de l'ancienne région Poitou-Charentes (2018).

Cette espèce a subi récemment un fort déclin en France (Source MNHN-Programme STOC EPS : <http://vigienature.mnhn.fr/page/bruant-ortolan>) :

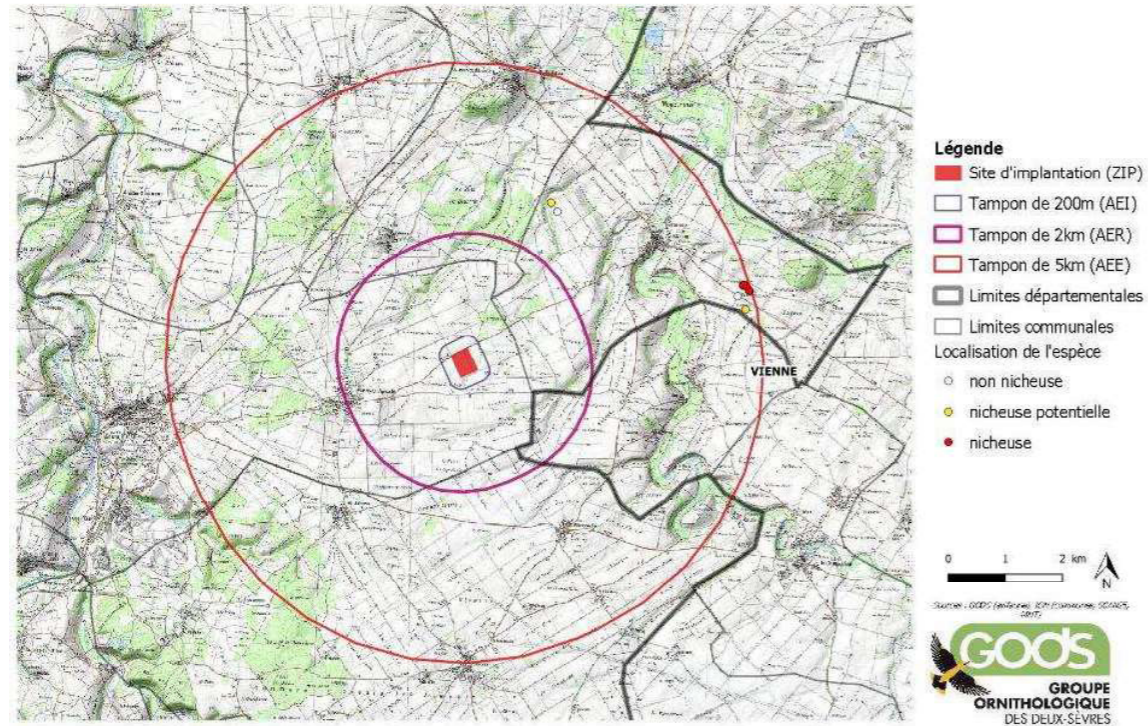
-57 % depuis 2001 : fort déclin ;

-52 % sur les 10 dernières années : fort déclin.

Le Poitou-Charentes accueille l'un des derniers bastions de Bruant ortolan sur la façade ouest de la France et la population est très isolée. L'apport extérieur est nul et la région a une très forte responsabilité pour sa conservation. La forte pression sur son habitat (intensification des pratiques agricoles) devrait se poursuivre à court et moyen terme, entraînant une réduction de son aire de répartition. L'espèce a disparu de Charente-Maritime et est devenue très fragile en Deux-Sèvres et en Charente. Elle est notée comme prioritaire dans la majorité des Documents d'Objectifs des zones Natura 2000 désignées en Zones de Protection Spéciale « Avifaune de plaine » en Poitou-Charentes.

La zone étudiée accueille quelques mâles chanteurs de Bruant ortolan du côté des Deux-Sèvres et la quasi-totalité de la population nicheuse du Poitou-Charentes du côté de la Vienne (Carte 34).

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation  
**Bruant ortolan - *Emberiza hortulana***



Carte 34 : Localisation du Bruant ortolan autour du projet photovoltaïque depuis 2011

**Tous ces passereaux remarquables ont en commun d'utiliser les milieux prairiaux, les jachères ou les cultures pour s'alimenter ou se reproduire, le projet photovoltaïque aura pour conséquence la perte de surfaces qui leur sont favorables.**

## VI. Conclusion

À ce jour, la bibliographie scientifique ne met à notre disposition que peu d'éléments concernant l'impact des parcs photovoltaïques sur l'avifaune, notamment dans le contexte agricole français. Néanmoins, quelques documents permettent d'appréhender les problématiques liées à la présence des parcs photovoltaïques. La publication de Taylor *et al.* (2019) fait ainsi la synthèse de ces impacts potentiels qui peuvent être de plusieurs natures. Plusieurs études mentionnent l'effet miroir généré par la présence de panneaux photovoltaïques avec des risques de brûlures et de collision notamment dus à la confusion avec des surfaces en eau (Bernath *et al.*, 2001, McCrary *et al.*, 1986). Cela pourrait alors impacter les oiseaux d'eau, ainsi que certains rapaces ou même des hirondelles (Bernath *et al.*, 2001). Dans la zone étudiée, le secteur est attractif pour les oiseaux de plaine peu concernés par cette problématique.

Néanmoins, ces études mentionnent aussi la perte d'habitats ou la modification d'habitats qui entraîneraient un déplacement de certaines espèces. Cela est particulièrement vrai pour de nombreuses espèces qui nichent en milieu ouvert, comme l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard, le Courlis cendré, l'Alouette des champs.

De même, l'effet d'accumulation avec d'autres infrastructures, ou encore la fragmentation du paysage, sont autant d'éléments à prendre en compte lors de l'élaboration d'un projet (RSPB, 2011). L'un des principaux impacts de ce projet résidera probablement dans la disparition d'espaces favorables à l'alimentation d'espèces patrimoniales. C'est notamment le cas pour des Ardéidés, dont le Héron garde-bœuf et la Grande Aigrette, dont des stationnements sont mis en évidence, ou encore pour une grande majorité des rapaces nicheurs du secteur, au premier rang desquels figurent les busards, le Milan noir, la Chevêche d'Athéna, la Linotte mélodieuse et les bruants.

Néanmoins ces études ont pour la plupart été réalisées sur des parcs photovoltaïques de très grande taille, localisés dans des zones désertiques aux Etats-Unis ou en Afrique du Sud, et sont donc peu comparables avec un parc qui serait réalisé en Europe. Par ailleurs, des études récentes n'ont pas détecté d'augmentation de la mortalité aviaire due à la présence de parcs photovoltaïques (Dwyer *et al.*, 2018, Visser *et al.*, 2019). Walston (*et al.*, 2016), elles suggèrent également que la mortalité aviaire due aux parcs photovoltaïques serait moins importante que celle générée par d'autres infrastructures (Routes, bâtiments, éoliennes). L'une des principales conclusions de toutes ces publications concerne le manque de données et d'études permettant de tirer de véritables conclusions quant à l'impact de ces parcs sur l'avifaune.

**La synthèse ornithologique fournie par ce document s'appuie sur les données disponibles et ne constitue pas une prise de position favorable ou défavorable sur le projet.**

**Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres définira sa position :**

- sur la base de la description technique de la centrale photovoltaïque : hauteur et positionnement des panneaux les uns par rapport aux autres, implantation du poste de transformation, chemins d'accès ;
- sur la base de l'étude d'impact qui accompagnera le projet ;
- sur la base de l'étude d'incidence sur les espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZPS.

**En attente d'une démonstration qui pourrait nous contredire, nous pensons quant à nous que ce projet est susceptible de porter significativement atteinte aux habitats d'espèces et aux espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 ZPS « Oiron-Thénezay ».**

## VII. Bibliographie

BERNATH B, SZEDENICS G, MOLNAR G, KRISKA G & HORVATH G. (2001). *Visual ecological impact of a peculiar waste oil lake on the avifauna: dual choice field experiments with water-seeking birds using huge shiny black and white plastic sheets*. *Archive of Nature, Conservation and Landscape Research*, 40: 1-28.

DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSO G. & YESOU P. (2008) - *Nouvel inventaire des oiseaux de France*. Delachaux et Niestlé, Paris. 560 p.

DWYER JF, LONDON MA & MOJICA EK. (2018). *Impact of renewable energy sources on birds of prey*. IN: SARASOLA JH, GRANDE JM & NEGRO JJ (eds). (2018). *Birds of prey: Biology and Conservation in the XXI Century*. Springer Nature.

GODS (1995) – *Oiseaux nicheurs des Deux-Sèvres (Atlas du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres 1995-1992)*. Éditions Méloé, Niort. 224p.

CHIRON D. (2011) - *Connaissance et protection de la Chouette chevêche et espèces associées en Deux-Sèvres*. Rapport du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Niort, 156 p.

ISSA N. & MULLER Y. (coord.) (2015) - *Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale*. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

JOURDE P. (LPO France), GRANGER M. (LPO Vienne), SARDIN J.-P. (Charente Nature), MERCIER F. (LPO Charente-Maritime), COLLECTIF (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres) (Coord.) (2015) - *Les oiseaux du Poitou-Charentes*. Poitou-Charente Nature, Fontaine-le-comte, 432 p.

MCCRARY MD, MCKERNAN PAF, SCHREIBER RW, WAGNER WD & SCIARROTTA TC. (1986). *Avian mortality at a solar energy power plant*. *Journal of Field Ornithology*, 57(2): 135-141.

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. (2011). *Installations photovoltaïques au sol - Guide de l'étude d'impact*. Paris, 138 p.

RIGAUD T. & GRANGER M. (coord.) (1999) – *Livre Rouge des Oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes*. LPO Vienne – Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France.

RSPB. (2011). *Solar Energy*. RSPB Briefing, 6p

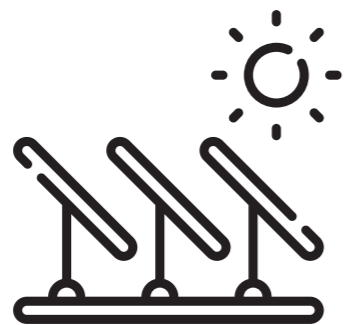
TAYLOR, R., CONWAY, J., GABB, O. & GILLESPIE, J. (2019). *Potential ecological impacts of groundmounted photovoltaic solar panels*. BSG Ecology, 22p.

THIOLLAY J.-M. & BRETAGNOLLE V. (2004) - *Rapaces nicheurs de France : Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Paris, 176 p.

UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016) – *La Liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine*.

WALSTON LJ, ROLLINS KE, LAGORY KE, SMITH KP & MEYERS SA. (2016). *A preliminary assessment of avian mortality at utility-scale solar energy facilities in the United States*. *Renewable Energy*, 92 : 405-414.

## VIII. Annexe : liste complète des espèces et leurs statuts

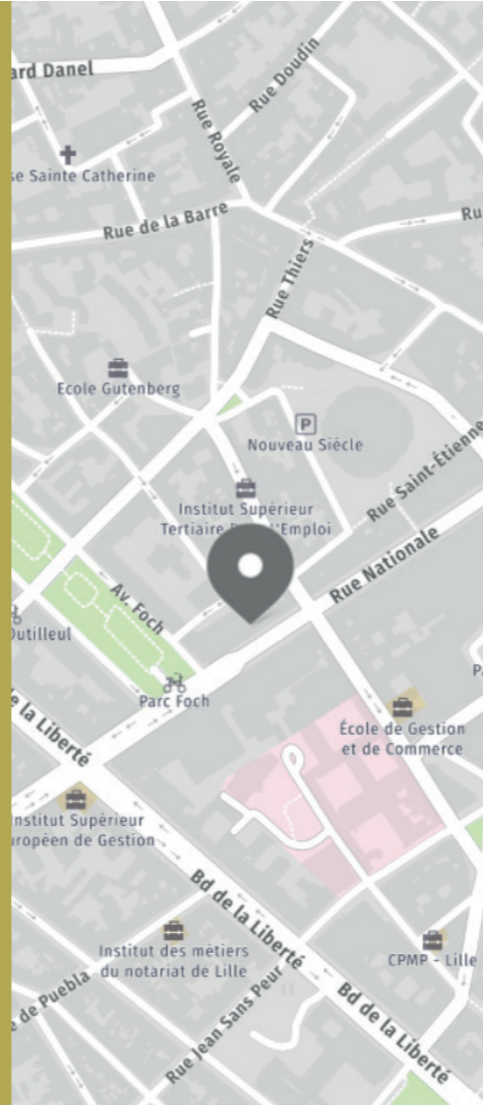


# PROJET DE PARC SOLAIRE

Commune déléguée de Borcq-sur-Airvault

RENEWABLE POWER

**rpGLOBAL**  
FRANCE



## **RP Global France**

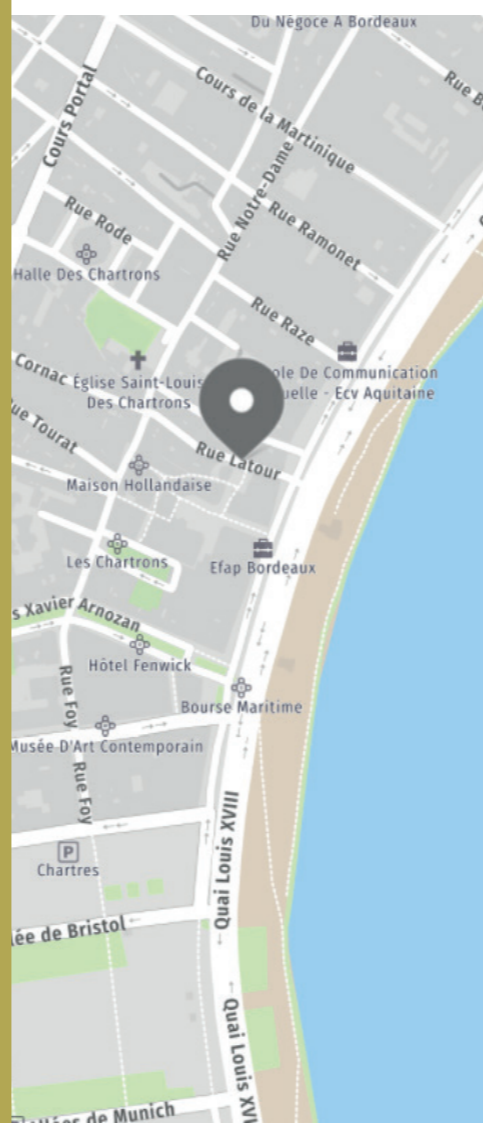
96 Rue Nationale

59000 Lille

Tel: +33 (0)3 20 51 16 59

E-mail: [contactfrance@rp-global.com](mailto:contactfrance@rp-global.com)

[www.rp-global.com](http://www.rp-global.com)



## **RP Global France Antenne Bordeaux**

Les Bureaux de la Cité Mondiale

23 Parvis des Chartrons

33000 BORDEAUX

E-mail: [contactfrance@rp-global.com](mailto:contactfrance@rp-global.com)

[www.rp-global.com](http://www.rp-global.com)